



AUBERVILLIERS



Communiqué

Aubervilliers, le 29 mai 2015

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité un vœu pour l'implantation du Centre aquatique olympique à Aubervilliers

Dans sa séance du jeudi 28 mai 2015, le Conseil Municipal d'Aubervilliers a, à l'unanimité, voté un vœu demandant au Président de la République, François Hollande, de respecter les engagements qui ont été pris en implantant le Centre aquatique olympique à Aubervilliers.

Vœu au Conseil Municipal du 28 mai 2015 :

Le projet d'implanter le Centre aquatique olympique dans le quartier Cristino-Garcia Landy à Aubervilliers faisait partie intégrante du dossier de candidature de Paris aux Jeux de 2012.

Dès l'annonce de l'échec de la candidature française, le Président de la République, Jacques Chirac, décidait en 2005 que le Centre aquatique, le vélodrome et le stand de tir olympiques seraient réalisés malgré tout. Il reçut le soutien des collectivités impliquées, Ville de Paris, Région, Communauté d'agglomération Plaine Commune et des fédérations sportives concernées.

Si le stand de tir et le vélodrome dont l'implantation était initialement prévue au Fort d'Aubervilliers (dossier de candidature olympique Paris 2008) sont réalisés, le Centre aquatique, malgré les initiatives nombreuses de la Fédération Française de Natation portée par les succès de ses nageuses et nageurs, n'a toujours pas vu le jour.

Aussi à l'heure où se dessinent les contours du dossier de candidature pour les Jeux de 2024, l'engagement de l'Etat doit être respecté quoiqu'il advienne. La réalisation, sans tarder, du centre aquatique serait même un bonus pour le dossier de candidature !

La ville d'Aubervilliers est prête. Son plan local d'urbanisme fait d'ailleurs place à l'équipement.

Localisé à La Plaine entre la gare du RER B et le Canal Saint-Denis, sa construction participera à l'aménagement urbain de ce secteur clé de la métropole parisienne en synergie avec les pôles sportifs, culturels et éducatifs que constituent le Stade de France et le futur Campus Condorcet.

Cette implantation sur un des territoires les plus populaires de la région parisienne donne du sens à la candidature française aux J.O. Cette dimension est en effet une garantie de voir le projet soutenu et défendu par le plus grand nombre de citoyens en valorisant comme notre territoire sait le faire la diversité des pratiques sportives qu'elles soient scolaires, universitaires, de loisirs ou compétitives, d'égal accès à toutes les générations quelles que soient leurs situations sociales.

Cette implantation donne également du sens aux politiques de développement économique, d'inclusion sociale, de rénovation urbaine et de transition écologique qu'il faut développer dans le cadre d'un projet olympique partagé avec la population et le monde entier en misant sur l'atout que constitue la jeunesse de ce territoire.

Pour toutes ces raisons, le Conseil Municipal d'Aubervilliers demande au Président de la République, François Hollande, de respecter les engagements qui ont été pris en implantant le centre aquatique olympique à Aubervilliers.

Avec la Ville de Paris, la Communauté d'agglomération Plaine Commune, le Département de la Seine Saint-Denis, la Région Ile-de-France, avec le Comité National Olympique Français et l'Etat, le Conseil Municipal de la Ville d'Aubervilliers entend apporter sa pierre à la réussite du dossier de candidature.

La Municipalité